

La Société des Tireurs Mâconnais

Le Stand de Tir à Mâcon et son Parc...

1869

Le Tir à Mâcon du XIX^{ème} siècle à nos jours

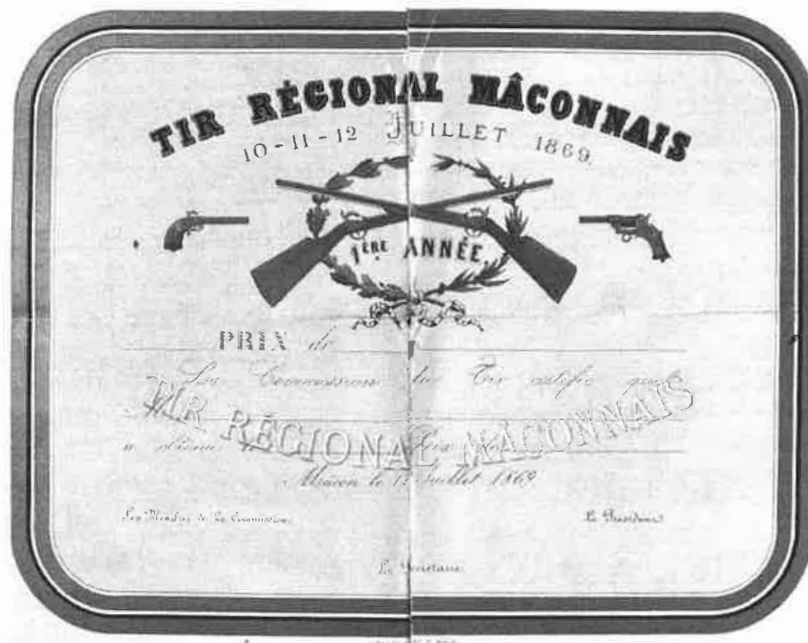
En 1869, M. Dupuis a l'idée de créer un grand tir au fusil. Ce tir devait être provisoire. Il était loin de penser que cette brillante idée deviendrait un jour une aussi importante réalisation.

M. Vernaz, habitant Mâcon, mais originaire de Suisse, est chargé de faire le plan d'un Tir. Malheureusement il décède avant que le projet ne voit le jour. C'est M. Tyrode qui se chargea de faire ce premier Tir, qu'il construit en huit jours. Il lui fallut du génie pour l'offrir à la date convenue pour le premier grand concours de tir à Mâcon.

1^{er} grand concours de tir à Mâcon

Les 10,11 et 12 juillet 1869, un grand concours de tir régional se déroule à Mâcon. Il débute le 10 juillet à neuf heures et se termina le douze à trois heures de l'après midi.

Le Maire Vauclin, remercie par voie de presse, la Société de Tir et son président pour cette fête et concours de tir réussis, qui ont attiré une foule considérable.



C'est cet événement qui fait naître la Société de Tir Mâconnais en vue de la création d'un Stand et de son Parc.

L'essai de ce Tir et Concours est si complet que MM. Dupuis et Tyrode aidés de M. Bouillard, nouveaux administrateurs de la Société, se décident doter la ville de Mâcon d'un tir semblable à ceux de la République Suisse.

- **Guillard** Valentin père, Valentin fils et son épouse Jeanne **Robert**
N° 291 Section B 13 ares 40 centiares
- **Darpaix** Jean-Baptiste et son épouse Marie **Lacour**
N° 292 Section B 15 ares 60 centiares
Prix = 200 francs
- Mme **Pizzeria** Jeanne veuve de Louis-Joseph-Marie **Pons**
N° 293 Section G 27 ares 80 centiares
- **Desplaces** Émile
N° 295 Section G 1 hectare 55 ares 62 centiares

Pour le parc, tout le tracé était fait. Les massifs commencent à s'élever malgré le retard des plantations du à la neige.

Les fondations du bâtiment du tir sont réalisées solidement, les adjudications des divers travaux de construction ayant été accordées avec des rabais considérables.

La charpente du bâtiment, aux caractéristiques bien particulières, est dite de "Philibert de l'Orme (Delorme)".



LA FÊTE FRANCO-HELVÉTIQUE DE MACON. - Vue intérieure du Tir national. D'après le dessin de M. Eug. Grand.

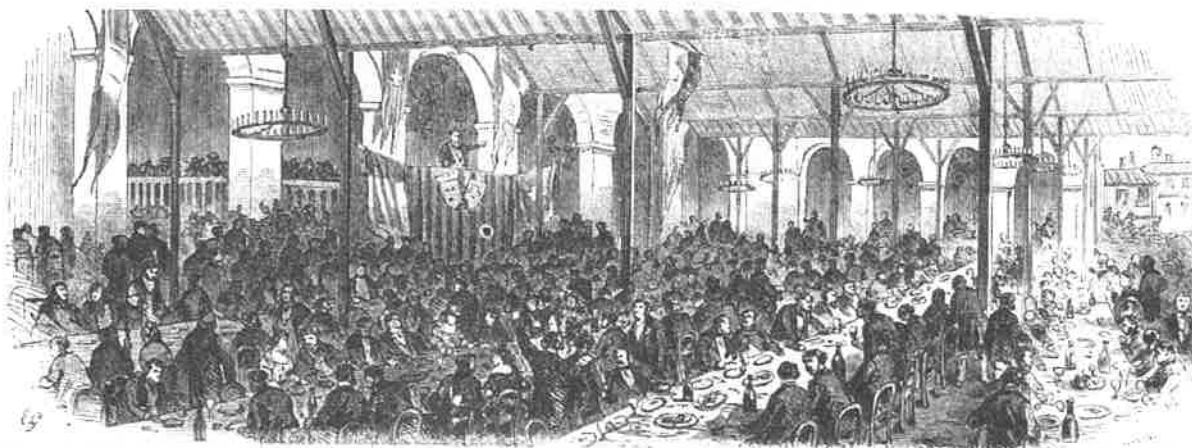
Petite histoire de Philibert de l'Orme

Philibert de l'Orme est né à Lyon vers 1510 et il est décédé à Paris le 8 janvier 1570. C'était un très grand architecte Français de la Renaissance.

Qu'est-ce qu'une toiture dite à la Philibert de l'Orme ? C'est au livre X de son « Premier tome de l'architecture » [ouvrage des Nouvelles Inventions], que Philibert de l'Orme décrit le principe de base de la charpente devant supporter ce nouveau

Fête donnée en l'honneur des Suisses en 1871

Le peuple Suisse ayant offert sur son territoire un refuge hospitalier à l'armée de l'Est, les Français souhaitent multiplier les témoignages de gratitude. Ils en ont notamment l'occasion lorsque le pays est touché par de gros incendies et des inondations, et trouvent naturel d'apporter leur aide tant matérielle que morale.



Le banquet.

Ainsi les sociétés de Tir, nombreuses en Suisse, sont invitées à participer à un grand concours au Stand de Tir de Mâcon du 7 au 9 août 1871, et chaque canton envoie des participants.

À cette occasion le Ministre de l'Intérieur consent, des mesures de simplifications tout à fait exceptionnelles à nos voisins, en les dispensant de la coûteuse formalité des passeports. Chaque candidat muni d'un carton d'invitation envoyé par la Société Mâconnaise peut faire établir un laissez passer, servant également d'entrée au banquet d'un coût de 250 francs (Suisse ou Français ?) au vu d'un certificat établi par le Maire de leur commune. Ce certificat constate l'identité et un signalement détaillé des intéressés.

Ces documents donnent également droit, en accord avec la P.L.M. à une réduction de 50% pour les billets de train, et ils sont ainsi admis à passer la frontière française avec leurs armes de tir par Bellegarde.

Les insignes de ralliement sont fixés par le Comité Central siégeant à Genève. Il s'agit du brassard fédéral ainsi que du chapeau de paille garni d'un ruban vert, et orné d'une branche de rose des Alpes.

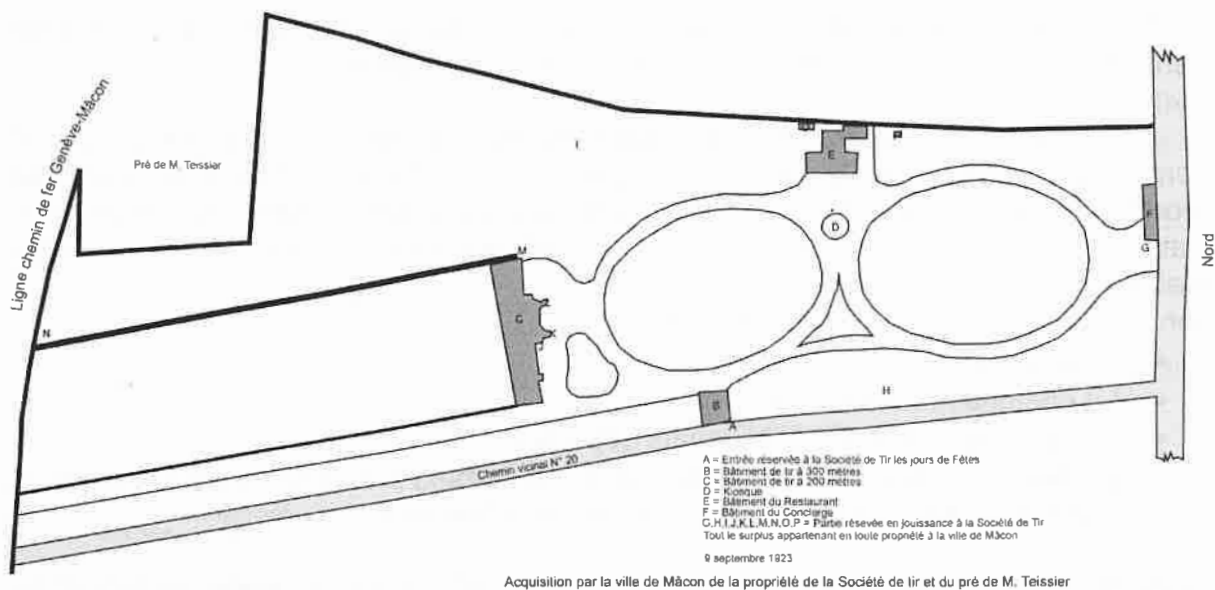


Chapeau de reconnaissance Suisse avec sa fleur

Démarche pour les Suisses afin de se rendre au Stand

Une carte d'invitation est nécessaire, elle est envoyée par nos soins. Elle sert d'entrée au banquet et au Stand pour les fêtes de tir des 7, 8, 9 août 1871.

En même temps nous vous donnons l'avis que M. le Ministre de l'Intérieur a consenti pour cette circonstance toute exceptionnelle, à ce que les invités Suisses soient dispensés de la coûteuse formalité du passeport. À cet effet vous n'aurez qu'à vous



Rapport pour le projet de création d'un parc des sports

Rapport de l'architecte-voyer de la ville de Mâcon :

Par délibération du 27 avril 1921, le conseil municipal a décidé le principe de la création d'un stade avec terrain de jeux. La propriété appartenant à la Société du Tir et Parc Mâconnais et le pré contigu appartenant à M. Teissier, remplissent toutes les conditions requises pour l'organisation d'un parc des sports et des terrains de jeux nécessaires à l'éducation physique.

Ces terrains devenus propriété de la ville, seraient cédés ensuite :

- 1°) la partie Stand, à la Société des tireurs du Mâconnais qui s'obligerait à la mettre à la disposition des autres sociétés de préparation militaire pour leurs exercices de tir, sous des conditions, à débattre.
- 2°) le surplus de la propriété, au Comité Mâconnais des Sports qui servirait d'agent de liaison entre toutes les sociétés sportives de Mâcon.

Les dépenses à engager pour la réalisation de ce projet sont à diviser en deux parties :

- La première comprenant les dépenses suivantes que la ville consentirait à prendre à sa charge :

- 1° acquisition de la propriété appartenant à la Société du Tir et Parc Mâconnais : environ 50 000 francs.
 - 2° acquisition du pré appartenant à M. Teissier : environ 18 000 francs.
 - 3° frais divers nécessités pour ces acquisitions au cas où l'utilité publique ne serait pas reconnue : 9 000 francs.
 - 4° achat de 5 baraques blocus cédées par le Ministère des Régions Libérées au prix de 1 000 francs.
 - 5° frais de démontage et transport des baraques évalués à 2 000 francs.
- Soit au total une dépense d'environ 80 000 francs supportée par la ville.